



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 3
Présents : 16

L'An deux mille dix-huit, le 10 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 3 décembre 2018.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Jacky EUZENOT, Mireille LE RUYET, André THUAL, Valérie LE GUEHENNEC, Cathy STEPHAN, Benoît COLLET, David LE CUNFF, Michael CREMET, Philippe HELARY, David BELZIC, Christina BILLY, Caroline LE SAGE, Gwendal ROLLAND,

Absents excusés : Arlette LE MAGUET, Martine JOSSO, Karine BURBAN CAREL

Madame Caroline LE SAGE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1 Restitution de l'étude « Boucle énergétique locale »

Monsieur le Maire introduit l'étude sur la boucle énergétique locale en insistant sur l'importance du projet dans le cadre de la transition énergétique. Il rappelle, à travers des schémas présentés à l'assemblée, un constat et trois problèmes mondiaux qui auront des conséquences locales. Il convient de mettre en parallèle ces problèmes : l'augmentation de la population globale, le changement de nos approvisionnements énergétiques et les effets de l'énergie et de la population sur le climat mondial.

La commune porte un projet de réseau reliant les bâtiments communaux soit la mairie, l'espace bien-être, le restaurant scolaire, la médiathèque, l'espace enfant et l'école publique. Le site et les bâtiments seront à la fois, producteurs et consommateurs de chaleur (à partir d'une chaudière bois), d'électricité (photovoltaïque). Il serait opportun d'ajouter un lien numérique entre ces bâtiments.

Monsieur BROSSARD, gérant de la société System Off Grid, établit la restitution finale de l'étude de faisabilité débuté au mois de juin. Il insiste notamment sur l'intérêt du projet grâce à la mutualisation des travaux de réseaux ce qui représente une économie très intéressante à l'investissement.

Les deux cabinets d'étude ont tout d'abord établi un constat de l'existant. A partir des factures et d'études sur le terrain, ils ont estimé à plus de 810 000€ les dépenses d'énergie de la commune sur les 20 prochaines années si aucune action n'est menée.

Les cabinets ont d'abord proposé un premier palier d'évolution basé sur la maîtrise de l'énergie. Ils proposent la modification des modes d'éclairage (Relamping) consistant à éclairer les bâtiments avec des LEDs au lieu des éclairages énergivores actuels. Ils proposent aussi de renforcer l'isolation sur certains bâtiments (notamment mairie et ancienne cantine).

Le second palier étudié sert à définir, le périmètre des bâtiments sélectionnés : 3 scénarios ont été établis. Le plus pertinent regroupant les 6 bâtiments cités plus haut, ce qui représente 290 m linéaire de réseaux alimentés par du chauffage bois. Une chaufferie serait donc construite rue des oiseaux, entre le restaurant scolaire et l'école. Elle serait située à proximité des bâtiments les plus consommateurs dans un espace facile d'accès notamment pour le stockage bois.

Enfin le palier 3 a étudié la mise en place du photovoltaïque. Chaque surface pouvant recevoir du photovoltaïque a été recensée afin d'atteindre une puissance crête optimum.

Les élus questionnent Monsieur Brossard sur la fiabilité des panneaux photovoltaïques et les calculs de rentabilité. Ils se posent également la question de savoir si les ressources en bois vont être suffisantes. Ils citent également l'expérience malheureuse de l'hôpital de Kério qui aujourd'hui abandonne la chaudière bois.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là d'un défaut de conception de la chaufferie. Le cabinet d'études, Exoceth, qui a travaillé en collaboration avec System Off Grid, indique qu'ils n'ont connu aucun souci depuis 15 ans qu'ils sont spécialisés dans ce système de chauffage. Suite à une interrogation d'un élu, Le bureau d'études indique que le besoin en bois serait de 60 à 70 tonnes de bois par an. (Soit environ 220m3). En cas de panne, le bureau d'études propose de conserver la chaudière gaz du restaurant scolaire qui pourrait prendre le relais en cas de défaillance.

Monsieur BROSSARD indique que le scénario le plus pertinent représenterait un coût global (investissement + fonctionnement) sur 20 ans de 1 126 453€ TTC.

Cette configuration permet de disposer de :

- Une centrale photovoltaïque de 20 kWc avec vente de surplus
- Un taux de couverture photovoltaïque de 28% sur le site
- Un taux de couverture en chauffage bois énergie de 94%
- Un réseau de chaleur bois énergie qui alimente le groupe scolaire, le restaurant scolaire, l'espace enfant, la médiathèque, l'ancienne cantine, le logement et l'espace bien-être situé en-dessous.

Monsieur le Maire insiste sur le caractère innovant et pédagogique d'un tel système. Les jeunes qui fréquentent les lieux seront sensibilisés aux questions d'environnement, de transition énergétique et aux sciences et techniques employées. Cette installation pourra aussi servir de plateforme de stage ou de recherche à destination des laboratoires de recherche et des étudiants du supérieur. Le bureau d'études se dit convaincu par la pertinence de ce projet unique par son côté répliquable. Si tous les systèmes ont fait leurs preuves (électricité, chaleur, numérique), la mutualisation est cependant innovante.

Monsieur le Maire explique que ce projet, encore en phase d'étude, doit être affiné. Des chiffres plus précis pourront être fournis après le retour des appels d'offres et la participation des financeurs.

Si aucun changement n'est réalisé, la commune supportera une charge de 810 000 euros de frais de fonctionnement liés à l'énergie sur ces bâtiments dans les 20 ans qui viennent. La commune ne bénéficiera d'aucune aide de l'Etat pour faire face à l'augmentation des coûts d'énergie et peu d'aide pour faire face aux travaux d'isolation. La construction de cette boucle énergétique locale est un investissement pouvant être subventionné. Cela permettra d'abaisser sensiblement les coûts de fonctionnement dans les années futures en utilisant des ressources locales. Si la commune parvient à obtenir 300 000€ d'aides, les dépenses pour la commune sont égales.

Monsieur le Maire pose la question de savoir s'il faut poursuivre cette étude par une phase plus opérationnelle c'est-à-dire la réalisation des appels d'offre afin de déterminer le coût précis d'investissement ainsi que la recherche de subventions. Les bureaux d'étude chiffrent la poursuite de l'étude à 30 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, convaincu par la pertinence de ce projet, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de poursuite des études avec les bureaux d'étude System Off Grid et Exoceth
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des organismes compétents toutes les subventions liées à ce projet

2 Résultat de consultation : Maîtrise d'œuvre de l'extension du centre médical

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre de l'extension du centre médical. Une seule offre a été réceptionnée.

Montant prévisionnel des travaux 120 000€ HT		
Entreprise	Taux	Montant HT
Cabinet Sandrine NICOLAS	9,20%	11 040€

Au vu de l'analyse et de la conformité de cette offre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de la retenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le cabinet Sandrine NICOLAS de Pontivy, pour un montant de 11 040€ HT. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

3 Finances : Décisions modificatives

✓ Budget Commune

Suite à la régularisation d'opérations de fin d'année (travaux en régie, intégration d'études), il est nécessaire de modifier le budget principal comme suit :

Section Investissement	
Dépenses	Recettes
IC 1641 : + 3 000€	IC 1641 : + 18 000€
IC 21316 (chap 041) : + 5 000€	IC 2031 (chap 041) : + 5 000€
IC 21318 (chap 040) : + 15 000€ R	
TOTAL : +23 000€	TOTAL : +23 000€

Section Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
IC 6068 (chap 011) : + 5 000€ IC 6135 (chap 011) : + 5 000€ IC 615221 (chap 011) : + 5 000€	IC 722 (chap 042) : + 15 000€ R
TOTAL : + 15 000€	TOTAL : + 15 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative ainsi présentée.

✓ Budget Lotissement Coët Er Sorn

Suite à la constatation des stocks de fin d'année, il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

Section Investissement	
Dépenses	Recettes
IC 3555 (chap 040) : + 30 000€	IC 1641 : + 30 000€

Section Fonctionnement

Dépenses	Recettes
IC 605 : + 30 000€	IC 71355 (chap 042) : + 30 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative ainsi présentée.

4 Personnel : Régime indemnitaire Parcours Emploi Compétences

Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime aux agents en contrat aidé, soit en parcours emploi compétences pour une durée d'un an minimum, comme c'était le cas pour les anciens contrats aidés. Le montant de cette prime serait de 1 035€ par an et versée en juin et en décembre. Elle sera proratisée en fonction du temps de travail et de la date d'arrivée de l'agent dans la collectivité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, l'attribution de cette prime annuelle.

5 Compte-rendu des commissions

- ✓ Commission culture : Patricia GUIGUENO indique que les membres de la commission sont en cours de relecture du livre élaboré pour les 150 ans de la commune.
- ✓ Commission voirie : Michel CABEL détaille le programme des travaux qui vont être réalisés dans le cadre de la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmé.
Le pont de Goveline situé entre la commune du Sourn et la commune de Guern va subir des travaux début 2019. Les devis sont en cours.
- ✓ Commission travaux : Jacky Euzenot indique que deux chantiers sont actuellement en cours et réalisés par les agents des services techniques. Il s'agit de l'espace Bien-être qui accueillera deux nouveaux professionnels à compter du 14 janvier, ainsi que l'atelier des services techniques. Le déménagement de tout le matériel devrait intervenir pour la fin d'année.
- ✓ Commission Jeunesse : Mireille LE RUYET indique que la prochaine commission aura pour objet le programme ALSH de Février.
Le conseil municipal des enfants prévoit la réalisation d'une pièce de théâtre pour les 150 ans de la commune.

6 – Affaires diverses

• Représentant communal pour le conseil intercommunal des jeunes

Patricia GUIGUENO, membre de la commission affaires sociales de Pontivy Communauté indique le projet de cette commission de créer un conseil intercommunal des jeunes (CIJ). Afin de déterminer les conditions de création et de fonctionnement de ce CIJ, il doit être procédé à la désignation d'un représentant communal. Mme GUIGUENO sollicite l'assemblée. Faute de candidature, c'est Patricia GUIGUENO qui représentera la municipalité.

9 – Questions diverses

Cathy STEPHAN indique que l'association Sport et Nature sollicite un local communal pour le rangement de matériel. Monsieur le Maire indique qu'il a reçu des demandes émanant de plusieurs associations. Le local des services techniques va effectivement rester vacant. Mireille LE RUYET doit sonder l'ensemble des associations afin de déterminer les besoins. Benoit Collet souligne que l'expression des besoins avait déjà été recueillie au début du mandat. Une réflexion doit donc s'engager.

A 20h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.